

Saint-Martin-d'Hères, le mardi 21 mai 2024

Monsieur le doyen d'âge des personnels élus à
la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) qui se tiendra le :

**Mardi 28 mai 2024
à 9h
Amphithéâtre 7
Galerie des amphis – Bâtiment Pierre-Mendès-France
151 rue des Universités
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation de deux personnalités extérieures par la CFVU à titre personnel**
- 2. Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Nota bene : pour les représentants des étudiants, en cas de présence simultanée du titulaire et de son suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.

Abdelhamid CHAACHOUA

